

ce soit, sauf que les données statistiques ne prouvent clairement aucune thèse. Malgré mon expérience restreinte des criminels, la raison pour laquelle les statistiques mentent, à mon avis, c'est que nous avons probablement abordé le problème du mauvais côté. Nous travaillons à reculons, à partir du meurtrier, et cherchons à déterminer si la crainte de la corde aurait pu prévenir le crime et si une peine modifiée pourrait continuer à agir comme élément de dissuasion pourvu qu'une telle peine ait une valeur de dissuasion quelconque.

A mon avis, la peine capitale n'est nullement un facteur de dissuasion. Le criminel table, comme la plupart des humains, sur son instinct de conservation, sur son sentiment d'être indestructible. Cet instinct naturel est si profondément ancré en nous-mêmes qu'il est difficile à un homme sain d'esprit de s'imaginer qu'il puisse jamais devenir un cadavre, que ce soit au bout d'une corde ou ailleurs. L'espoir qui nous fait vivre ne nous fait pas penser à la mort; ainsi, l'être humain ne s' imagine nullement qu'il pourrait écoper de la peine suprême pour son crime.

Quiconque a déjà parlé à un condamné à mort, a sûrement constaté que, jusqu'au moment où il entend le grincement du verrou sous les pieds et plonge pour de bon dans l'éternité, le condamné ne perd jamais l'espoir que cette terrible fin lui sera épargnée par un miracle quelconque, d'ordre matériel ou spirituel. Ce sentiment se retrouve chez tous les hommes normaux, je pense, et il est encore beaucoup plus enraciné dans l'esprit pervers de ceux qui ont délibérément commis un crime de sang-froid.

La cupidité qui les a portés à voler et le narcissisme qui est à la source de leur crime les empêchent complètement de voir les conséquences naturelles de leurs actes. N'allons pas désespérer toutefois, car il existe, à mon sens, un moyen de toucher l'esprit du criminel. Cela m'a été confirmé de façon dramatique pendant mon bref séjour dans la police. Le plus puissant moyen de dissuasion pour toutes les sortes de crimes, de la simple infraction au code de la route jusqu'au vol ou au meurtre, c'est la conviction qu'il se fera prendre, inculquée au criminel.

La réputation de la Gendarmerie royale du Canada constitue probablement le moyen de dissuasion le plus efficace au pays. Ce n'est pas la peine qui les attend s'ils sont attrapés qui empêche les criminels de commettre un crime. Ce n'est pas le fouet, l'emprisonnement, la perte de leur liberté ni même la corde qui constituent pour eux un moyen de dissuasion. C'est le fait de savoir que, s'ils ont

commis un crime, ils ne sauront échapper aux puissants rouages de la loi. C'est là le moment le plus terrible de la vie d'un criminel, le moment où il comprend que le crime ne paie pas. Après une certaine période d'emprisonnement, la nature reprend le dessus et le criminel rationalise son crime. Qu'il reste en prison quelques jours ou 20 ans, je doute que son attitude envers la société change d'une façon ou d'une autre. Je doute que la peine qu'il purge aide à le guérir. A mon avis, la peur d'être attrapé constitue le meilleur moyen de dissuasion pour tous les crimes, petits ou grands.

● (3.00 p.m.)

Comme nous avons épuisé presque tous les arguments formels en faveur de l'abolition ou du maintien de la peine de mort, nous semblons avoir perdu de vue que l'important, pour les responsables de l'observance de la loi dans le pays, depuis le solliciteur général jusqu'au dernier de nos admirables policiers, c'est d'acquérir l'habileté, l'intégrité, le courage et le dévouement qui déféreront à la justice sommaire tout violateur de la loi au pays.

Les tenants du maintien de la peine de mort ont prétendu qu'elle revient à meilleur marché, parce que nous n'avons pas à pourvoir à l'entretien du criminel. Nous pourrions certainement adopter un point de vue tout à fait différent et dire que nous sommes loin de dépenser assez, dans le pays tout d'abord, pour prévenir le crime, puis, pour améliorer les méthodes servant à la formation de notre jeunesse. Il y a vingt ans, nous avions un programme à l'intention de la jeunesse et de la police, qui permettait à tout policier d'utiliser l'outillage du corps policier. Les voitures de la police servaient à transporter les scouts à leurs réunions; ainsi, les jeunes Canadiens étaient encouragés à agir positivement, ce qui les aidait à se former le caractère et à résister à la tentation de violer sérieusement la loi nationale.

On avait affecté que très peu de fonds au programme qui a, néanmoins, été en grande partie abandonné. Je ne sais pourquoi, mais il avait donné des résultats fantastiques.

J'ai fait beaucoup de recherches là-dessus et je pourrais vous nommer les collectivités locales qui ont bénéficié le plus d'un tel programme. Je vais vous citer un cas en particulier, celui de la ville d'Hamilton où, il y a environ 20 ans, un certain inspecteur de police entreprit un projet de base-ball de fonds de cour. Étrange coïncidence, un an